

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 27 (1901)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin Technique de la Suisse Romande

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET ARCHITECTES. — PARAISSANT DEUX FOIS PAR MOIS

Rédacteur en chef et Editeur responsable : E. IMER-SCHNEIDER, Ingénieur-Conseil, GENÈVE, Boulevard James-Pazy, 8

SOMMAIRE : Ecole du Parc des Crottes à Genève. — Le régime du Lac Léman et de ses affluents, par M. A. van Muyden, ingénieur à Lausanne (planche N° 9). — L'intégraphe Abdank Abakanowicz, par M. Henry Lossier, ingénieur à Genève (suite). — *Bibliographie :* La tour de 300 mètres (G. Eiffel), par M. Alph. Vautier, ingénieur à Lausanne. — Tunnel du Simplon, état des travaux au mois de mars 1901. — *Supplément :* Concours. — Soumissions. — Autorisations de construire.

Ecole du Parc des Crottes, à Genève

Quoique le projet de M. Marc Camoletti, architecte, que nous avons publié dans notre numéro 3, du 5 février 1901 (p. 22), eût été adopté tel quel par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, son auteur a tenu à y apporter certaines modifications qui ont été approuvées par le susdit Conseil. Nous publions ci-contre une perspective du projet définitif, dont les plans restent tels que nous les avons reproduits à la page 22, sauf quelques légères modifications de distribution intérieure.

Le Régime du lac Léman et de ses affluents

au cours de la période décennale de 1890-1899

NOTE

Par A. VAN MUYDEN, ingénieur

Communication faite à la Société vaudoise des Ingénieurs et Architectes, dans sa séance du 12 janvier 1901

Le problème de « mettre les eaux du Léman dans les mains de l'homme », suivant la formule expressive de M. Vallée — qui, déjà en 1841, puis en 1857, avait proposé d'utiliser le Léman comme réservoir alimentaire du Rhône ⁽¹⁾ — a été résolu par des moyens émanant d'une combinaison d'ensemble, appliquant avec unité et harmonie une règle générale fondée sur des études complètes.

Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées chargé du service du bassin du Rhône, M. Vallée envisageait la perspective de grands travaux d'aménagements fluviaux destinés à améliorer les conditions de navigabilité entre Genève et Lyon et,

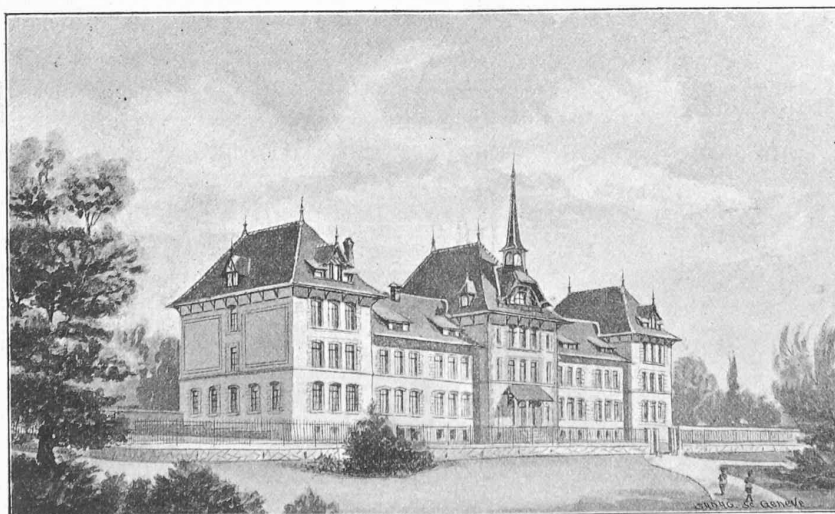
⁽¹⁾ L'auteur a consacré ses vues dans les deux publications ci-après : 1° *Du Rhône et du lac de Genève*. Paris 1843. Librairie scientifique : L. Mathias. 2° *Des eaux, des travaux publics et du barrage de Genève*. Paris, 1859, Dalmont et Dunod, éditeurs.

d'autre part, à porter remède aux inondations ; l'ouvrage de Genève devait, selon lui, s'enclaver dans le système comme un élément. L'empereur Napoléon III avait encouragé un moment cette conception à la suite du sinistre de Lyon en 1856 ; mais, trop hardie pour l'époque, elle ne donna lieu officiellement à aucun échange de vues entre la France, la Suisse et la Savoie, et le projet fut abandonné. Quoi qu'il en soit, les études très documentées de l'auteur, relatives à la correction de l'émissaire du lac à Genève, avaient du moins jeté une vive lumière sur les bienfaits à attendre d'un régime artificiel d'écoulement, appliquant avec méthode le principe des retenues. Elles ont vulgarisé une idée juste et féconde et fourni les bases d'une discussion scientifique.

Ramené à des proportions plus modestes, avec quelques modifications d'exécution dictées par une appréciation plus exacte des intérêts riverains du réservoir et des exigences des installations hydrauliques à créer à Genève, le projet a rallié à lui, en définitive, dans ses traits généraux, tous les hommes compétents en inspirant la transaction qui a mis fin si heureusement au « procès du Léman ».

M. Vallée proposait d'adopter une hauteur de retenue de 1,80 m, capable d'accumuler un volume de plus d'un milliard de mètres cubes entre les cotes limites de 0,45 m et 2,25 m en dessous du point de repère fondamental de la Pierre du Niton. La Convention intercantonale du 17 décembre 1884, relative à la correction du Rhône et à la régularisation de l'écoulement des eaux du lac Léman, a admis une hauteur de retenue de 0,60 m seulement et prescrit que les manœuvres du barrage mobile et des vannes de décharge chercheraient à maintenir le niveau du lac entre les cotes de 1,30 m et 1,90 m en dessous de ce même point de repère.

Les travaux de correction ont été exécutés de 1883 à 1888 ⁽¹⁾. Les années 1888 et 1889 ont servi de



Projet définitif de l'Ecole du Parc des Crottes, à Genève
par M. Marc Camoletti, architecte

⁽¹⁾ Pour la description des ouvrages exécutés, l'historique de l'état antérieur et l'analyse des diverses études qui ont précédé l'exécution, voir le *Bulletin* de la Société Vaudoise des Ingénieurs et Architectes, année 1887, article intitulé : *Régularisation du niveau du Léman et utilisation des forces motrices de Genève*, par Julien Chapuis, ingénieur, qui résume la question en quelques pages très informées ; puis la superbe monographie, accompagnée d'un atlas de quarante planches, intitulée : *Utilisation des forces motrices du Rhône et régularisation du lac Léman. Travaux exécutés par la Ville de Genève sous la direction de M. Turrettini, ingénieur*. — Genève 1890, librairie H. Georg.